



Aide-mémoire sur la notification des produits dangereux

Les consommateurs les consommatrices ont la possibilité de signaler des produits dangereux sur le site du SECO. Le SECO passe en tant qu'organe de coordination en revue ces notifications et les transmet pour examen aux autorités compétentes. Le SECO propose sur son site le système en ligne «Notification des produits dangereux», qui permet aux consommateurs et aux consommatrices de signaler des produits qu'ils ne jugent pas sûrs.

FR : www.seco.admin.ch/notification-produits-dangereux

DE : www.seco.admin.ch/meldung-gefaehrlicher-produkte

IT : www.seco.admin.ch/notifica-prodotti-pericolosi

Ce système de notification, qui a été mis à jour, se compose de trois volets (v. les captures d'écran ci-dessous):

1. **Le formulaire pour les responsables de la mise sur le marché:** le processus de notification n'a pas changé pour les responsables de la mise sur le marché.
2. **Le formulaire pour les consommateurs et consommatrices:** les différents formulaires ont été réunis pour n'en former qu'un seul, à l'utilisation facilitée. Il est désormais possible de signaler un produit dangereux en quelques clics. L'objectif du formulaire est de rendre la notification de produits dangereux aussi simple que possible.
Remarque: le consommateur ou la consommatrice qui souhaite signaler un produit potentiellement dangereux doit d'abord s'adresser directement au point de vente. Si la démarche s'avère impossible ou sans effet, il peut signaler le produit aux autorités compétentes au moyen du nouveau formulaire.
3. **La recherche de l'autorité compétente:** l'autorité responsable diffère selon le produit. Grâce au nouvel outil de recherche de l'autorité compétente, trouver l'autorité responsable d'un produit particulier se fait en trois clics.

← Sécurité des produits

Notification des produits dangereux

Formulaire pour l'observateur du marché

Formulaire pour les fabricants ou responsables de la mise sur le marché

Recherche de l'autorité

Notification des produits dangereux

Les fabricants ou autres responsables de la mise sur le marché sont tenus de signaler sans retard aux autorités compétentes les produits pour lesquels ils ont constaté ou ont des raisons de supposer qu'ils représentent un danger pour la sécurité ou la santé des utilisateurs ou des tiers. Les observateurs du marché (p. ex. consommateurs et utilisateurs) ont eux aussi la possibilité de signaler des produits qui d'après eux ne sont pas sûrs. Ils doivent dans ce cas adresser leurs signalements aux autorités compétentes en les justifiant.





1. Formulaire pour les responsables de la mise sur le marché

Le formulaire de notification des produits dangereux pour les responsables de la mise sur le marché n'a pas été modifié et il est disponible sur la page suivante:

FR : www.seco.admin.ch/notification-rmc

DE : www.seco.admin.ch/meldung-ivb

IT : www.seco.admin.ch/notifica-ric

2. Formulaire pour les consommateurs et consommatrices

Le nouveau formulaire de notification pour les consommateurs est disponible sur la page suivante:

FR : www.seco.admin.ch/notification-c

DE : www.seco.admin.ch/meldung-k

IT : www.seco.admin.ch/notifica-c

À l'**étape 1**, la question qui vous est posée est «Quel type de produit souhaitez-vous signaler?».



Quel type de produit souhaitez-vous signaler?

En choisissant la catégorie de produits appropriée dans les étapes suivantes, vous pouvez nous aider à soumettre la notification à l'autorité compétente.



Produits de construction

Produits de construction en général, Portes et portails



Habillement & textiles

Équipements de protection individuelle pour le travail, Équipements de protection individuelle po...



Appareils & machines

Équipements sous pression / récipients à pression, Appareils électriques, Matériel d'installation...



Santé, soins corporels

Médicaments, Objets destinés au contact avec les muqueuses, la peau ou les cheveux, Cosmétiques, ...

Vous avez alors le choix entre les dix catégories de produits suivantes, présentées sous forme d'icônes:

- Produits de construction
- Habillement et textiles
- Appareils et machines
- Santé, soins corporels
- Maison et ameublement
- Produits pour enfants
- Denrées alimentaires
- Sport et loisirs
- Moyens de transport
- Autres produits



À l'**étape 2**, il vous est demandé de classer le produit concerné dans l'un des sous-groupes proposés.



Moyens de transport

À quel sous-groupe ce produit appartient-il?

> [Autres véhicules et appareils s'apparentant à des véhicules](#)

Trottinettes, planches à roulettes, patins à roulettes, trottinettes électroniques, pocket bikes, planches gyroscopiques (hoverboards), mono-trace, etc.

> [Ascenseurs / escaliers roulants \(escalators\)](#)

> [Chemins de fer](#)

Constituants d'interopérabilité tels que ERTMS / ETCS, roues, essieux, rail, caténaire, etc.

> [Marchandises dangereuses](#)

Wagons-citernes, camions-citernes, réservoirs de construction, emballages, etc.

> [Téléféériques](#)

Composants importants pour la sécurité tels que cordes, entraînement, freins, véhicules, etc.

> [Bateaux de sport](#)

Les équipements de sports nautiques, tels que les bateaux de sport, les bateaux gonflables, les planches à voile, etc.

Le formulaire de notification proprement dit s'affiche à l'**étape 3**. Les informations obligatoires sont marquées d'un astérisque (*). L'autorité de surveillance du marché compétente figure dans la colonne de droite.



Notification des produits

Vous pouvez utiliser le formulaire ci-dessous pour signaler le produit dangereux à l'autorité que vous avez choisie. Vous recevrez une copie de la notification par e-mail.

1. Pour quel produit souhaitez-vous faire un rapport ?

Veillez décrire le produit concerné (nom du produit, marque, modèle/type, numéro de série ou de lot) *

Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte.

**2. Quel est le défaut du produit qui a une incidence sur la sécurité ?
Quel est le danger que le produit présente?**

Veillez décrire le défaut et le risque que le produit présente. Les défauts de qualité ne doivent pas être signalés: Veuillez contacter le point de vente *

Contact

Association suisse d'inspection
technique (ASIT)
Inspection Fédérale des
Ascenseurs (IFA)
Richtstrasse 15
Postfach
CH-8304 Wallisellen

Tel. [+41 44 877 62 60](tel:+41448776260)

Fax [+41 44 877 62 61](tel:+41448776261)

✉ [E-mail](#)

🌐 [site internet](#)



En cliquant sur le champ bleu « Envoyer un message », vous passez à l'étape suivante.

5. Qui êtes-vous ?

Veillez fournir les informations suivantes à votre sujet.

Adresse e-mail *	<input type="text" value="Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte."/>
Prénom	<input type="text" value="Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte."/>
Nom	<input type="text" value="Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte."/>
Société	<input type="text" value="Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte."/>
Adresse	<input type="text" value="Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte."/>
Code postal	<input type="text" value="Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte."/>
Lieu	<input type="text" value="Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte."/>
Téléphone	<input type="text" value="Cliquez ou tapez ici pour saisir le texte."/>

[< Retour](#)

[Envoyer un message](#)

À l'étape 4 s'affichent une confirmation de la notification, l'adresse de l'autorité compétente et une remarque indiquant qu'une copie de la notification vous a été envoyée par courrier électronique.



Merci beaucoup pour votre message!

Elle a été envoyée à l'adresse suivante:

Office fédéral des transports (OFT)
CH-3003 Berne

Vous avez reçu une confirmation par e-mail.

Avec l'évolution du système, le consommateur recevra à l'étape 4, immédiatement après l'envoi du formulaire, une copie automatique de la notification à l'adresse électronique qu'il aura indiquée.

Défaut: TEST

Vendeur

Nom: TEST
Contact: TEST
Date:

Coordonnées

Prénom:
Nom:
Nom de la société:
Adresse:
Code postal:
Lieu:
Téléphone:



Le même courriel généré automatiquement contient une confirmation de la notification et une remarque indiquant que le consommateur ne sera pas informé par l'autorité compétente du résultat de sa démarche.

Bonjour,

Nous vous remercions pour votre notification d'un produit dangereux.

Ainsi vous apportez une contribution importante à la sécurité des produits en Suisse.

L'autorité de surveillance du marché compétente décidera de la suite à donner sur la base de votre notification. Si nécessaire, vous serez contacté.

Nous vous précisons que vous ne serez pas informé du traitement ultérieur de votre notification. L'autorité compétente est soumise à l'obligation de garder le secret et ne peut donc vous donner aucune information.

Nous vous remercions une nouvelle fois d'avoir pris le temps de nous faire parvenir une notification.

Merci de prendre connaissance.

3. Recherche de l'autorité compétente

L'outil permettant de trouver l'autorité compétente est disponible sur la page suivante:

FR : www.seco.admin.ch/recherche-autorite / www.seco.admin.ch/finder-fr

DE : www.seco.admin.ch/behoerdenfinder / www.seco.admin.ch/finder-de

IT : www.seco.admin.ch/ricerca-autorita / www.seco.admin.ch/finder-it

La recherche de l'autorité compétente est un nouvel outil qui doit permettre, en trois clics, de trouver le plus rapidement et facilement possible l'autorité de surveillance du marché à laquelle un produit déterminé est soumis.

Recherche de l'autorité

Le présent instrument vise à soutenir et à faciliter la recherche de l'autorité compétente.



Pour quel produit recherchez-vous l'autorité compétente?

En sélectionnant la catégorie de produits appropriée, vous trouverez l'autorité compétente.



Produits de construction

Produits de construction en général,
Portes et portails



Appareils & machines

Équipements sous pression / récipients
à pression, Appareils électriques,



Habillement & textiles

Équipements de protection individuelle
pour le travail, Équipements de
protection individuelle po...



Santé, soins corporels

Médicaments, Objets destinés au
contact avec les muqueuses, la peau ou